

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE S.E M. PAUL KAGAME,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA, SUR LES RÉFORMES
INSTITUTIONNELLES DE L'UNION AFRICAINE**

La Conférence,

1. **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** des progrès accomplis en matière de réformes institutionnelles et **FÉLICITE** S.E. M. Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda pour son leadership ;
2. **SE DIT PRÉOCCUPÉE** par les sérieux retards accusés dans la finalisation des tâches de réforme restantes et **RÉITÈRE** l'impérieuse nécessité d'achever le processus de réforme institutionnelle de l'UA d'ici à juillet 2023 ;
3. **RAPPELANT** la décision Assembly/AU/Dec.798(XXXIV), **DEMANDE** à la Commission d'organiser une retraite entre le COREP, les organes et les consultants et **DEMANDE PAR AILLEURS** à la Commission de l'UA d'organiser ladite retraite au cours du premier semestre de 2023 pour examiner les propositions des consultants ;
4. **DÉCIDE** de prolonger le délai de soumission du rapport final sur le reste du travail à effectuer dans le programme de réforme jusqu'en juillet 2023 ;
5. **DÉCIDE ÉGALEMENT** que le solde du budget approuvé pour 2022 sera reporté à l'exercice 2023 afin de permettre la conclusion des paiements requis pour les consultants et les entreprises recrutés pour appuyer les activités de réforme restantes, ainsi que pour couvrir les coûts de fonctionnement de l'Unité chargée de la réforme ;
6. **DEMANDE** au Président de la Commission de l'UA, à l'Unité de réforme, ainsi qu'à l'équipe de réforme de veiller au respect du délai fixé.